

<p>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p>Séance du 18 Décembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 29 Absent : 3 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 351/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 18 Décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chilly, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 12 Décembre 2017</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Monsieur Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL.</p> <p>Absents : Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL, Michel BOTTERI. Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT.</p> <p>Monsieur Guy PERRET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Demande d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité du POS de Clarafond-Arcine et de l'enquête parcellaire conjointe

VU les articles R123-1 et R123-8 du code de l'environnement,
VU les articles L153-55 et R104-9 du code de l'urbanisme,
VU les articles R131-3-et suivants du code de l'expropriation,

CONSIDERANT que les ZAC 1 et 2 sont largement commercialisées et afin de satisfaire aux sollicitations nombreuses et régulières, la Communauté de Communes a décidé d'engager des démarches nécessaires à la réalisation de la ZAC 3 de la Semine ;
CONSIDERANT la nécessité de disposer de l'ensemble du foncier situé sur la future extension de la ZAC 3 de la Semine sur la commune de Clarafond-Arcine, afin de permettre son extension ;
CONSIDERANT que le développement de la ZAC 3 de la Semine est en parfaite adéquation avec les objectifs du SCoT ; il met en évidence les enjeux tels que de renforcer le tissu économique local et de dynamiser le pôle économique intercommunal ;
CONSIDERANT que le projet d'extension de la ZAC 3 de la Semine est conforme à la stratégie économique du PADD, qui vise une orientation stratégique de développement économique et social pérenne, en adéquation avec le scénario d'évolution retenu et les besoins résultants ;
CONSIDERANT que conformément aux objectifs du SCoT le projet d'extension de la ZAC 3 de la Semine est un moyen de promouvoir un secteur industriel et artisanal local respectueux de l'environnement, ainsi que de développer un tissu de commerces et de services répondant aux besoins essentiels de la population locale ;
CONSIDERANT que le périmètre de la zone est de 193.200 m²;
CONSIDERANT que le POS de la commune de Clarafond Arcine n'est à ce jour pas compatible avec le projet de ZAC 3, le site étant classé en zone ND et en espace boisé classé (EBC) ;
CONSIDERANT que le projet de ZAC 3 empiète dans la bande de 100m par rapport à l'axe de l'A.40 (Amendement Dupont) ;

CONSIDERANT que les négociations foncières amiables engagées par la CCUR pour acquérir les parcelles de ce périmètre afin de maîtriser l'ensemble du foncier n'ont pu aboutir avec l'ensemble des propriétaires ;

Il est proposé dans un premier temps de solliciter Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe et la mise en compatibilité du POS de la commune de Clarafond Arcine.

Dans un second temps il sera proposé d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'extension de la ZAC 3 de la Semine sur la commune de Clarafond-Arcine, sachant que cette procédure ne clôt en aucun cas les négociations amiables en cours ou futures

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **CONFIRMER** le projet d'extension du parc d'activités de la Semine (ZAC 3),
- **APPROUVER** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité du POS de Clarafond Arcine et le dossier d'enquête parcellaire de l'extension du parc d'activités de la Semine (ZAC 3),
- **SOLLICITER** Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité du POS de Clarafond Arcine et l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe,
- **APPROUVER** le principe de recourir, à défaut d'acquisition amiable, à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'extension du parc d'activités de la Semine (ZAC 3).
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant légal à procéder à toutes les démarches afférentes à cette procédure.

Pour extrait conforme,
Le Président
Paul RANNARD



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*